



# POLITIQUE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

## 1. Objectif

La présente politique vise à encadrer la gestion de la propriété intellectuelle au sein de l'Association des camps du Québec (ACQ), incluant les formations, les services-conseils, les outils disponibles pour les membres, ainsi que les applications mobiles, plateformes numériques et autres contenus développés ou diffusés par l'ACQ.

## 2. Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les employés permanents, travailleurs autonomes, entreprises contractées et partenaires de l'ACQ. Elle couvre tous les actifs intellectuels de l'ACQ, qu'ils soient créés en interne ou en collaboration avec des tiers.

## 3. Propriété des contenus et des outils

### 3.1. Contenus produits par l'ACQ

Tout contenu, formation, outil ou plateforme développé par l'ACQ demeure sa propriété exclusive, sauf indication contraire par contrat. Cela inclut les textes, images, vidéos, logiciels et toute autre production intellectuelle.

### 3.2. Travaux réalisés par des tiers

Lorsque des travailleurs autonomes, entreprises ou partenaires collaborent avec l'ACQ pour la création de contenu, la propriété intellectuelle de ces travaux est cédée à l'ACQ à moins qu'un accord contractuel ne prévoie autrement.

### 3.3. Utilisation des outils et applications

Les membres de l'ACQ, et autres partenaires après entente, ont accès aux outils et plateformes numériques selon les modalités d'utilisation définies par l'ACQ. Toute reproduction, diffusion ou modification non autorisée est interdite.

## 4. Protection de la propriété intellectuelle

### 4.1. Confidentialité et non-divulgateion

Tout employé, contractuel ou partenaire ayant accès à du contenu protégé par l'ACQ doit respecter la confidentialité et ne pas diffuser ces informations sans autorisation expresse.

### 4.2. Marques et logos



Les marques, logos et autres identifiants visuels de l'ACQ sont protégés et ne peuvent être utilisés sans consentement préalable.

#### **4.3. Droits d'auteur et licences**

L'ACQ peut accorder des licences d'utilisation de certains contenus sous conditions. Toute utilisation non conforme à ces licences pourra entraîner des sanctions.

#### **5. Sanctions en cas de non-respect**

Toute violation de cette politique pourra entraîner des mesures disciplinaires, des réclamations judiciaires ou la résiliation de contrats, selon la gravité de l'infraction.

#### **6. Entrée en vigueur et modifications**

Cette politique entre en vigueur dès son adoption et pourra être modifiée par l'ACQ en fonction de l'évolution de ses activités et des cadres législatifs applicables.